

# INFODES

www.odes94.org

NUMÉRO 4 - AVRIL 2007

Tél : 01 43 82 07 93

## La lettre d'information de l'Observatoire Départemental de l'Environnement Sonore du Val-de-Marne

### EDITO

Dans le cadre de sa mission d'observatoire, l'ODES fait un état des lieux de l'environnement sonore du département du Val-de-Marne afin d'identifier les zones et les populations les plus touchées par le bruit. La cartographie de l'environnement sonore, réalisée avec les services départementaux, est un outil de gestion, de connaissance et de prévention du bruit dans le Val-de-Marne. Au même titre que les infrastructures de transport, les sites industriels implantés sur le territoire sont représentés sur le projet à grande échelle de cartographie de l'environnement sonore du Val-de-Marne, pour respecter a minima les exigences de la Directive Européenne.



Marie Chavanon,  
Présidente de  
l'ODES

Les acousticiens de l'ODES ont appliqué une méthodologie à la fois simple et précise pour modéliser le bruit industriel, et profitent de cette quatrième édition d'INFODES pour vous la présenter et solliciter vos réactions et avis. Une évolution et un prolongement de cette méthodologie vers d'autres sources de bruit industriel sont d'ores et déjà prévus.

*Marie Chavanon*

### Une mission d'assistance et de conseil auprès des particuliers

Depuis sa création en janvier 2003, l'ODES remplit une mission d'écoute et de conseil auprès des particuliers en recherche de renseignements sur le bruit, et plus particulièrement le bruit lié à la vie en collectivité.

Grâce à une écoute attentive et une connaissance approfondie du sujet, l'ODES peut aider les val-de-mar-nais qui le souhaitent. Pour cela, ils décrivent précisément le problème auquel ils font face, l'historique de leurs démarches, le statut de leur habitat. Les situations rencontrées sont très variées : bruits de travaux dans un immeuble habité par des jeunes mamans, des nourrissons et des personnes âgées, changement de revêtement de sol inapproprié dégradant le confort acoustique du voisin du dessous, jardinage ou musique à des heures indues... L'ODES répond par des conseils de dialogue, de médiation, ou des précisions techniques, légales ou réglementaires. La réponse est également complétée par l'envoi de documentation en rapport avec la situation rencontrée.

#### les fiches pratiques

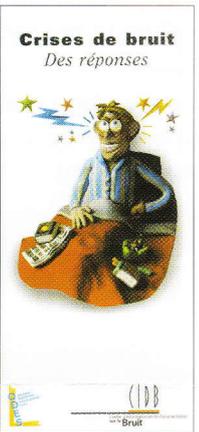
5 Encollage et jardinage



Ainsi, l'ODES a édité avec l'appui du CIDB (Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit), «Crises de Bruits : des Réponses», qui est un guide technique pour l'amélioration du confort acoustique dans l'habitat, et une douzaine de fiches pratiques de conseils et de procédures à suivre en cas de conflit lié au bruit de voisinage. Ces fiches pratiques sont très détaillées en fonction de chaque cas :

bruits d'animaux, bruits de comportement, bricolage et jardinage, instruments de musique, électroménager...

pour  
joindre l'ODES :  
01 43 82 07 93  
info@odes94.org



### Le décret bruits de voisinage renforcé

Le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 fait évoluer le décret du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Les modifications consistent notamment à abaisser le seuil limite au-delà duquel une infraction peut être constatée et le niveau d'émergence tolérable, pour les bruits d'activité ; utiliser des émergences par bandes d'octave (en fonction de la fréquence des sons) pour les bruits provenant des équipements des activités professionnelles et augmenter le montant des amendes pour les infractions (maximum 1500 € au lieu de 450 €).



## ...L'association Ecophylle

La ville comme support éducatif permet une approche transdisciplinaire.

Les projets que propose l'association Ecophylle s'inscrivent dans une perspective d'éducation partagée et sont l'un des moyens possibles pour donner corps à des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement urbain dans une volonté de développement durable.

Ecophylle a pour ambition de sensibiliser les enfants à toutes les thématiques environnementales par la découverte de leur environnement proche. Menée de main de maître par Brigitte Vigroux, l'association s'attache à développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement urbain dans la région d'Île-de-France, par des projets pédagogiques sur plusieurs cycles ou des interventions ponctuelles. Elle entend ainsi apporter sa contribution à la construction d'un développement durable, en formant des citoyens acteurs et responsables de leur environnement. Ecophylle réalise aussi des jeux éducatifs en lien avec le territoire sur différentes thématiques.

Si Ecophylle développe des projets sur la thématique de l'eau, de l'air et des transports, elle contribue essentiellement à une prise de conscience de l'environnement sonore par des projets vivants.

En 2004, Ecophylle a coordonné "Les Sons dans la Ville" pour une classe de CP, projet qui a reçu le soutien de la Fondation Nicolas Hulot et de la Fondation de France. En 2005, 183 enfants d'une école maternelle de Saint-Maur ont pu participer au projet



Les enfants de l'école Michelet de la Varenne Saint-Hilaire

"Ecoute", récompensé par la Fondation de France. Enfin, à l'automne 2006, Ecophylle a coordonné et co-animé un projet sur "Les nuisances sonores à l'école" pour 8 classes (4 CE2 et 4 CM1) de l'école Michelet à La Varenne Saint-Hilaire, en partenariat avec l'ODES (INFODES n°3). La collaboration d'Ecophylle et de l'ODES devrait se poursuivre pour les prochaines années.

Ecophylle  
21, rue Coquelin  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

01.41.81.65.11  
06.80.51.40.31  
bvigroux@free.fr

## Surveillance

Une balise de mesures acoustiques OPER@ a été installée à l'Observatoire. Elle permet de mesurer en permanence le niveau sonore ambiant afin de faire de la surveillance acoustique sur le long terme.



La balise de mesures acoustiques installée à l'ODES

## L'ODES et BRUITPARIF en campagne

Dans le cadre de ses actions techniques, l'ODES réalise ce printemps une campagne de mesures de bruit de l'environnement dans le Val-de-Marne.

Ces mesures s'intègrent dans le projet, mis en place par Bruitparif, d'informer la population d'Île-de-France de l'environnement sonore dans lequel elle vit.

Ainsi les deux organismes ont uni leurs compétences et leur connaissance du territoire pour définir des emplacements stratégiques de façon à obtenir une représentation complète des différentes situations sonores auxquelles nous sommes exposés.

Toutes les sources de bruit sont ainsi prises en compte : routes (départementales, nationales, autoroutes), voies ferrées, aéronefs, industries. Les zones calmes et les zones de loisirs font également l'objet de mesures.

Les mesures sont réalisées à l'aide d'un sonomètre qui capte le niveau de bruit ambiant pendant une période allant de quelques jours à une semaine. Les résultats seront ensuite rendus publics et offriront à chacun une connaissance réelle du niveau sonore existant dans une situation urbaine particulière.



mât de mesure muni d'un microphone

## Le silence par le bruit

Arnaud Norena, chercheur au laboratoire de neurobiologie du CNRS de Marseille, travaille sur une approche originale de la restauration de l'audition après un traumatisme auditif provoquant perte auditive et acouphènes : la **rééducation par le bruit**. Les premiers tests réalisés sur des animaux sont prometteurs : en exposant les cobayes plusieurs heures par jour aux fréquences sonores dont ils avaient perdu la perception, Arnaud Norena a enregistré une récupération totale du déficit. Mais encore faut-il agir vite, dans la semaine qui suit le traumatisme... Ces expériences révolutionnaires,

financées par l'Agence Nationale de la Recherche, devraient durer deux ans afin de valider la thérapie sur l'homme.  
source : Le Monde, 18 février 07, Michel Alberganti.

